

- 8518.10 Un changement à cette sous-position de toute autre position; ou
- Un changement à cette sous-position de la sous-position 8518.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues à la sous-position 8518.90 soit originaire.
- 8518.21-8518.22 Un changement à l'une de ces sous-positions de toute autre position; ou
- Un changement à l'une de ces sous-positions des sous-positions 8518.29 et 8518.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues aux sous-positions 8518.29 et 8518.90 soit originaire.
- 8518.29 Un changement à cette sous-position de toute autre sous-position.
- 8518.30
- 8518.30.aa Un changement à ce numéro tarifaire de tout autre numéro tarifaire.
- 8518.30 Un changement cette sous-position de toute autre position; ou
- Un changement à cette sous-position de la sous-position 8518.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues à la sous-position 8518.90 soit originaire.
- 8518.40-8518.50 Un changement à l'une de ces sous-positions de toute autre position; ou
- Un changement à l'une de ces sous-positions de la sous-position 8518.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues à la sous-position 8518.90 soit originaire.
- 8518.90 Un changement cette sous-position de toute autre position.
- 85.19-85.21 Un changement à l'une de ces positions de toute autre position en dehors de ce groupe, sauf de la position 85.22; ou
- Un changement à l'une de ces positions de la position 85.22, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues à la position 85.22 soit originaire.
- 85.22-85.24 Un changement à l'une de ces positions de toute autre position, y compris d'une autre position de ce groupe.